

Béziers le 01 juin 2025

Objet : Rappel – Signalement de graves irrégularités dans le processus de remunicipalisation des ports de la commune d'Agde – Demande d'intervention urgente

Monsieur le Préfet,

Je me permets de revenir vers vous, en ma qualité de conseiller portuaire élu représentant des plaisanciers au port du Cap d'Agde, au sujet des dysfonctionnements majeurs affectant la gouvernance portuaire de la commune d'Agde.

Cette lettre vient en complément de mon courrier en date du 26 mai 2025, resté à ce jour sans réponse, dans lequel j'attirai déjà votre attention sur des faits préoccupants concernant la remunicipalisation des ports gérés jusqu'ici par la SODEAL.

Je vous informe que le Conseil portuaire est convoqué ce mardi 3 juin 2025 pour émettre un avis sur la mise en place d'un nouveau régime de gestion des ports sous forme de SPIC, officiellement instauré le 1er juin 2025 par délibération du Conseil municipal, adoptée sans avis préalable du Conseil portuaire, en totale infraction avec le Code des transports (articles L5311-1 et suivants).

Les faits suivants confirment la gravité de la situation :

- La convocation a été envoyée hors délai légal
- Le dossier de séance est vide : aucun statut du SPIC, aucun élément budgétaire, ni note juridique ou explicative ne sont transmis
- Le Conseil portuaire est instrumentalisé : non consulté en amont, il est sommé de valider dans l'urgence une situation déjà actée administrativement.

Je tiens à rappeler que le Conseil portuaire n'a pas vocation à simplement prendre acte de décisions unilatérales du Maire : sa mission est de formuler un avis consultatif fondé sur l'examen des dossiers qui lui sont transmis préalablement.

En outre, les trois titulaires représentants élus des plaisanciers, dont je fais partie, ont exprimé un refus clair, concerté et unanime de participer à cette mascarade. Ce refus a été formalisé par écrit dans plusieurs échanges dont j'ai été destinataire. L'avis des plaisanciers est donc légalement réputé défavorable et unanime.

Ces nouvelles irrégularités s'ajoutent à celles de 2021, lorsque la modification des accords entre la SODEAL et la commune avait été opérée sans Conseil portuaire constitué, en pleine période de crise sanitaire.

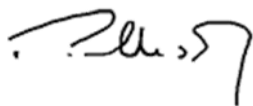
Par ailleurs, le contexte est aggravé par les suspicions de détournement de fonds relayées récemment par plusieurs organes de presse nationaux affiliés à Franceinfo. Une opacité persistante règne sur la gestion portuaire, alors même que des enjeux financiers considérables sont en jeu.

Aussi, je renouvelle avec insistance ma demande :

- Que vous procédiez en urgence au contrôle de légalité de la procédure en cours ;
- Que vous suspendiez toute exécution des décisions issues de réunions non conformes au cadre réglementaire ;
- Que vous envisagiez de saisir la Chambre régionale des comptes ou toute autorité compétente pour audit complet du processus de remunicipalisation.

Le silence administratif qui a suivi ma première lettre ne peut perdurer face à une situation aussi manifeste d'illégalité. La gestion d'un port public stratégique comme celui du Cap d'Agde mérite mieux que cette gouvernance unilatérale, dissimulée et contraire à l'intérêt général.

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Revilliod', with a stylized flourish at the end.

Philippe Revilliod

Conseiller portuaire – Représentant des plaisanciers

Analyse du dossier fourni au conseillers portuaires pour réunion du 03 juin 2025

Point 2 – Budget des ports

Constats principaux :

- Passage à une gestion en SPIC au 1er juin 2025, sans consultation ni étude préalable par le Conseil portuaire.
- Absence d'un budget prévisionnel spécifique au SPIC pour les 7 mois restants de l'année, alors que les règles de gestion changent profondément.
- Fin de la redevance d'affermage de 750 k€/an, ce qui modifie l'équilibre budgétaire.
- Centre nautique déficitaire (300 k€/an) retiré du périmètre portuaire, désormais sous gestion municipale en tant que SPA.
- Évolution de gestion favorable à une baisse de tarifs (~20%), par alignement sur les ports comparables (grande Motte, Port Camargue). **NON PROPOSEE**

Problèmes soulevés :

- Manque de transparence budgétaire.
- Absence de projection adaptée à la nouvelle structure juridique et comptable du SPIC.
- Aucune visibilité pour les usagers sur l'impact réel de la transition.

Conclusion de l'analyse du point 2 :

La non-communication d'un budget SPIC prévisionnel est une lacune majeure qui compromet la bonne information et l'implication des parties prenantes. Ce manque de rigueur est d'autant plus grave qu'un changement structurel de cette ampleur a des conséquences directes sur la tarification, l'équilibre financier et la gouvernance.

Point 3 sur les travaux engagés

Constats principaux :

- Le Conseil est informé mais non consulté, y compris pour des travaux lourds.
- Travaux non contractuels imputés au délégataire, pouvant être perçus comme un détournement de fonds. (Réhabilitation des quais à charge de la Mairie)

Absence de consultation pour :

- Installation d'une nouvelle grue,
- Travaux lourds dans l'avant-port,
- Déploiement de bornes connectées.

Problèmes soulevés :

- Risque d'augmentation injustifiée des charges pour les usagers.
- Suspicion de dérive financière dans la répartition des dépenses entre la Sodeal et la municipalité.
- Absence d'études préalables et d'analyse coût/bénéfice partagée avec le Conseil portuaire.

Conclusion de l'analyse du point 3 :

Une gouvernance portuaire saine implique la concertation et la transparence. Les investissements majeurs devraient faire l'objet d'avis formels du Conseil portuaire, faute de quoi cela mine la légitimité des décisions et engendre méfiance et tensions.

Point 4 sur la remunicipalisation

Constats :

- Aucun document n'est communiqué concernant les statuts du SPIC.
- Accès à l'information entravé : seul un recours à la CADA permettrait d'obtenir les textes fondateurs.

Problèmes soulevés :

- Opacité totale sur la structure et la gouvernance du SPIC.
- Une décision majeure prise sans transparence, perçue comme un déni de démocratie locale.

Conclusion de l'analyse du point 4 :

L'absence d'accès aux documents statutaires du SPIC mis en application au 1 juin 2025 est inacceptable. Ce manque de transparence est un obstacle à tout contrôle démocratique et jette un discrédit sur l'ensemble de la procédure.

Conclusion générale de l'analyse du dossier :

Le dossier présente de graves insuffisances à tous les niveaux : budgétaire, opérationnel, institutionnel et démocratique. Le Conseil portuaire est réduit à un rôle passif alors même que des décisions stratégiques engageant l'avenir du port sont prises sans consultation. Le respect des usagers, la rigueur de gestion publique et les principes de bonne gouvernance imposent une révision urgente des méthodes de pilotage du port.

De : [cecile DAVID](#)
Objet : nouvelle invitation Conseil Portuaire
Date : mercredi 28 mai 2025 15:04:12
Pièces jointes : [405.pdf](#)

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe une nouvelle invitation pour le prochain Conseil Portuaire qui se déroulera le mardi 3 juin à 11h00.

Bien cordialement

Cécile MARTY
Direction Gestion Environnementale
Et Maîtrise Énergétique
Mairie d'Agde
Tel: 04.67.94.64.63
Mail: direction.environnement@ville-agde.fr

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer cet email que si nécessaire

Sébastien FREY
Maire d'Agde
Président de la Communauté
d'Agglomération Hérault Méditerranée

Nos références : DGEME/LD/cm-364.2025
Dossier suivi par : Laurent DUBOIS
Ligne directe : 04.67.94.64.63
Fax : 04.67.94.64.69
Objet : Conseil portuaire

Agde, le 12 mai 2025

Mesdames, Messieurs,

En votre qualité de membre du Conseil Portuaire des Ports du Cap d'Agde, j'ai le plaisir de vous inviter :

Le mardi 27 mai 2025 à 17h00
A la Mairie d'Agde
Salle d'Embry
34300 Agde

L'ordre du jour est ainsi arrêté :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Portuaire du 06 décembre 2024
- 2) Budget des ports
- 3) Point sur les travaux engagés
- 4) Remunicipalisation des Ports du Cap d'Agde
- 5) Questions diverses

Vous pouvez nous contacter, en cas de besoin, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ainsi que par courrier ou par mail à l'adresse indiquée ci- dessous.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.


Sébastien FREY


Conseil Portuaire
du 27 mai 2025

1) Approbation du compte rendu du précédant conseil

COMMUNE : AGDE
DEPARTEMENT : HERAULT
PORTS DE PLAISANCE : CAP D'AGDE ET AMBONNE

CONSEIL PORTUAIRE

SEANCE DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2024

COMPTE RENDU DE SEANCE

Les membres du Conseil Portuaire se sont réunis, à l'invitation de M. Sébastien FREY, Maire de la Ville d'AGDE, après convocation adressée individuellement en date du 21 novembre 2024.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Portuaire du 14 décembre 2023 ;**
- **Bilan de la saison 2024 ;**
- **Proposition de tarifs 2025 ;**
- **Présentation des travaux et des investissements portuaires ;**
- **Point sur les travaux en cours ;**
- **Questions diverses.**

PRESENTS

Sébastien FREY, Maire ; Stéphane HUGONNET, Conseiller Municipal, Président de la SODEAL ; David MASELLA, Directeur Général Adjoint de la SODEAL ; Laurent BOURRIQUEL, SODEAL ; Joseph-Gérard USNARSKI ; Philippe REVILLIOD ; Christian GUERDER ; Evelyne PORTIER ; Henri EECKHOUTE ; Sylvain PEREYRE ; Rémy BOYER ; Henri ROQUES ; Alain LASSIERRA ; Patrick BARBANCE et Laurent DUBOIS, Responsable de la Direction Gestion Environnementale et Maîtrise Energétique de la Ville.

ABSENTS :

EXCUSES :

André SABAUD ; Michel SOUQUES ; Fabien MORAGON, CCI de l'Hérault ; Geneviève MARAIS, CCI de l'Hérault ; Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Conseillère Départementale ; Jean-Louis GELY, Conseiller Départemental.

Le quorum étant atteint, Monsieur FREY a ouvert la séance et a souhaité rendre hommage à Lionel LABUSSIÈRE, membre du Conseil Portuaire, récemment disparu.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Portuaire du 14 décembre 2023

Monsieur REVILLIOD précise qu'il n'a pas assisté à la réunion de ce Conseil Portuaire car le délai de convocation des membres ne respectait pas le délai réglementaire contrairement à cette réunion. De ce fait, il refuse de valider ce projet de compte rendu.

Monsieur USNASKI précise qu'il est indiqué absent à cette réunion alors qu'il avait indiqué qu'il ne pourrait pas y assister. De même, il indique qu'il n'a pas reçu de réponses à son courrier lu en séance par Monsieur SABAUD.

Compte tenu de ces différentes problématiques, Monsieur FREY demande que ce projet de compte rendu soit modifié et indique qu'il ne sera pas soumis au vote des membres du Conseil Portuaire.

2. Bilan de la saison 2024

Monsieur BOURRIQUEL présente le bilan de la saison estivale qui couvre la période du 15 juin au 15 septembre. Il convient de noter que le nombre de bateaux en escale a diminué par rapport à 2022 ; en revanche, le nombre de nuitées a augmenté ce qui permet une légère augmentation du chiffre d'affaire lié aux escales.

Monsieur FREY précise que cette baisse du nombre d'escales concerne l'ensemble des ports d'Occitanie.

Monsieur BOURRIQUEL indique que le Cap d'Agde fait partie des ports qui bénéficie encore d'escales qu'elles soient techniques et/ou estivales car malheureusement beaucoup de ports n'en font plus l'objet.

Monsieur FREY demande quelle a été la tendance sur le respect des règles de sécurité et du règlement portuaire.

Monsieur BOURRIQUEL précise que l'un des sujets principaux en matière de respect du règlement portuaire concerne la location des cabines d'hôtes. Ce problème fait l'objet d'une surveillance accrue de la SODEAL car il est interdit de louer son bateau sans le déclarer et obtenir l'autorisation du port. A ce titre, des personnels de la SODEAL surveillent les annonces et il est effectué un rappel des clauses du règlement portuaire aux usagers qui ne le respectent pas. L'année dernière, il a été procédé à la résiliation de cinq contrats pour non-respect du règlement portuaire.

Monsieur MASELLA rappelle que la SODEAL a totalement revu son organisation de la sécurité en la recentrant sur le domaine portuaire et le plan d'eau ; à ce titre, il tient à féliciter les équipes du service Sécurité qui ont sauvé deux personnes tombées à l'eau et qui n'arrivaient pas à remonter.

Pour Monsieur EEKHOUTE, il y a un manque de bouées et d'échelles au niveau du port et celles qui sont présentes ne sont pas suffisamment signalées.

Monsieur BOURRIQUEL rappelle que les bateaux ont l'obligation de disposer d'une échelle pour monter à bord et celle-ci doit être utilisable par une personne tombée à l'eau.

Monsieur EEKHOUTE s'interroge sur les lieux d'implantation de ces échelles et de ces bouées.

Monsieur BOURRIQUEL indique que les bouées sont malheureusement souvent volées.

Monsieur FREY demande que l'on informe et signale les emplacements des échelles et des bouées. Il convient, également, de rappeler à l'ensemble des usagers du port de laisser l'accès aux échelles de leurs bateaux pour les personnes tombées à l'eau car il s'agit d'un problème de sécurité. Cette saison a été également marquée par une présence plus importante des services de l'Etat ; ces contrôles ont contribué à garantir une meilleure sécurité pour les personnes.

Monsieur PEREYRE se fait le porte-parole des professionnels de la location de bateaux et souhaite évoquer le problème, de plus en plus présent dans le port du Cap d'Agde, de la location de bateaux entre particuliers et il demande que des mesures soient prises par la SODEAL pour endiguer ce phénomène.

Monsieur MASELLA indique que ce nouveau phénomène correspond au même développement que les cabines d'hôtes, il y a quelques années, et qu'il est difficile à quantifier.

Monsieur FREY demande si la SODEAL a déjà réussi à identifier les bateaux et les propriétaires concernés par cette location entre particuliers.

Pour Monsieur REVILLIOD, ce type de location entre particuliers est un problème qui concerne les services fiscaux et non le port.

Monsieur BOYER précise qu'il s'agit tout simplement d'une concurrence déloyale pour les professionnels et demande s'il peut être envisagé une augmentation du prix des abonnements des plaisanciers réalisant ce type de location.

Monsieur FREY demande que les loueurs professionnels puissent identifier les bateaux qui font l'objet de ces locations.

Madame PORTIER estime que la location de bateaux entre particuliers ne concerne pas le port ; les propriétaires sont libres de faire ce qu'ils souhaitent de leurs bateaux et que cette situation existe peut-être aussi car les personnes ne peuvent pas payer le prix des places.

Monsieur FREY précise bien au contraire que ce type d'activité est contraire à la vie du port et demande à la SODEAL de vérifier si les personnes louant leurs bateaux se sont identifiées comme professionnels et si cela est le cas, il leur sera appliqué une tarification plus élevée. Dans le cas contraire, il est demandé à la SODEAL de leur écrire pour leur rappeler que cette pratique est contraire au règlement en vigueur.

Monsieur REVILLIOD demande sur quel texte va se baser la SODEAL pour interdire aux plaisanciers de louer leurs bateaux.

Monsieur FREY demande une vérification de la réglementation sur la location de bateaux entre particulier et précise qu'une information sur ce sujet sera faite lors du prochain Conseil Portuaire.

3. Proposition de tarifs 2025

Monsieur MASELLA précise qu'en application de la formule de revalorisation des prix définie au contrat de Concession de Service Public, les prix vont diminuer de 1,06 % pour l'année 2025.

Monsieur USNARSKI s'interroge sur l'absence d'affichage des prix quinze jours avant leurs adoptions et sur le passage de ce projet de tarifs 2025 en Conseil Municipal.

Monsieur DUBOIS précise que l'article 40 du contrat de concession stipule que le passage en Conseil Municipal n'est pas nécessaire lorsque l'évolution des prix correspond à l'application de la formule de revalorisation.

Monsieur REVILLIOD tient à préciser que les tarifs appliqués sur le port du Cap d'Agde sont beaucoup plus chers que dans les autres ports de la Région. Il relève également une différence de traitement entre les plaisanciers et les associations. Les professionnels devraient quant à eux avoir des contrats d'occupation de cinq ans. Selon lui, un service public se caractérise par un principe d'équité mais tout le monde ne s'acquitte pas ce qu'il doit réellement payer.

Monsieur LASSIERRA tient à faire remarquer à Monsieur REVILLIOD que les palangriers existent depuis 1969, les places occupées par les adhérents de l'association ne disposent pas de catway, d'électricité et d'eau à l'inverse de l'ensemble de la quasi-totalité des autres places du port. L'entretien des quais, le nettoyage du bassin et la taille des haies sont également assurés par l'association.

Monsieur USNARSKI constate que dans la grille tarifaire, il n'est pas fait état des prix des appontements pour les marinas des l'Ile Saint Martin et pour le Matago.

Monsieur GUERDER indique qu'il est difficile de voter des tarifs sans connaître le budget réalisé et le résultat de l'exercice.

Monsieur FREY indique qu'une étude comparative a été conduite pour comparer l'évolution de l'inflation et des tarifs du port sur la période 2019 – 2025, et cette dernière met en évidence que l'inflation a été de + 18,26 % alors que les tarifs du port ont quant à eux augmenté de + 16,32 %.

Pour Madame PORTIER, les tarifs du port ne doivent pas augmenter car il ne doit pas être fait de bénéfice sur cette exploitation.

Monsieur FREY indique qu'il souhaite échanger avec l'ensemble des membres du Conseil Portuaire car tous les sujets concernant la vie du port méritent d'être évoqués et débattus.

Monsieur USNARSKI rappelle que la redevance d'occupation des places doit être calculée à partir de trois critères : la taxe foncière, les services offerts et la TVA.

Monsieur GUERDER comprend que la formule d'indexation des tarifs entraîne une baisse compte tenu de l'évolution des indices ; toutefois, la question des tarifs nécessite d'être évoquée et débattue. Il note également que la redevance d'occupation a fortement évolué entre l'ancien et le nouveau contrat de concession. Il tient également à évoquer le problème de la redevance environnementale qui est 20 % plus chère qu'ailleurs et selon lui, le niveau de celle-ci est une mauvaise stratégie engagée par la SODEAL.

Monsieur FREY indique que le budget du port sera présenté lors du prochain Conseil Portuaire qui sera organisé en janvier. L'évolution des tarifs, aujourd'hui à la baisse de 1,06 %, correspond à l'application stricto sensu de la formule définie au contrat de concession. A ce jour, il n'a pas été constaté par l'exploitant du port une baisse du nombre de contrats d'occupation. Enfin, concernant la redevance environnementale, l'exploitation du port correspond à une activité professionnelle qui ne concerne pas la communauté d'agglomération ou le SICTOM. Ce type de collecte entraîne, lorsqu'elle est effectuée par le SICTOM, le paiement d'une redevance spéciale.

Monsieur BOURRIQUEL précise aux membres du Conseil Portuaire que Port Camargue paie le coût de la déchetterie à l'intercommunalité.

Vote : AVIS FAVORABLE sauf Messieurs USNARSKI, REVILLIOD et GUERDER qui ont voté Contre

4. Présentation des travaux et des investissements portuaires

Monsieur BOURRIQUEL présente la liste des travaux (présentation jointe au compte-rendu) réalisés par les équipes de la SODEAL ou par entreprise.

Monsieur EEKHOUTE demande si des nouveaux tarifs vont être mis en place pour les bateaux installés sur les quais Beaupré et de la Trinquette avec la mise en place des nouvelles bornes connectées ; il souhaite également savoir si le réseau WIFI fonctionne à nouveau sur le port.

Concernant, les nouvelles modalités tarifaires pour les bateaux stationnés sur les quais Beaupré et Trinquette, Monsieur BOURRIQUEL signale que des nouveaux tarifs pour l'utilisation de ces bornes seront présentés et proposés lors du Conseil Portuaire du mois de janvier.

Monsieur MASELLA précise que le réseau WIFI est opérationnel et qu'il couvre 60 % du port.

Monsieur GUERDER souhaite savoir si le montant de 3 720 728 € HT indiqué dans le document correspond à des travaux réalisés ou à réaliser. De même, il pense que les travaux réalisés sur les quais Beaupré et Trinquette n'étaient pas à la charge de la SODEAL.

Monsieur FREY précise que le montant indiqué représente le total des travaux réalisés par la SODEAL. Enfin, concernant les travaux effectués sur les quais Beaupré et Trinquette, il s'agit de travaux de changement des réseaux d'eau et d'électricité, de remplacement de l'ensemble des poutres de nez de quai et de mise en place d'un réseau fibre nécessaire à la mise en place des bornes connectées et du nouveau système d'accès aux pontons, aux sanitaires et aux parkings. Le remplacement de l'éclairage public a été pris en charge par la Ville et ces travaux n'ont absolument pas concerné la structure du quai.

5. Point sur les travaux en cours

Monsieur BOURRIQUEL précise que les travaux en cours sur la zone technique seront achevés pour le début de l'année prochaine et après, la nouvelle grue de 60 tonnes sera mise en service.

6. Questions diverses

Monsieur LASSIERRA indique que sur le parking Richelieu, il manque les panneaux directionnels et de ce fait, beaucoup de personnes empruntent ce parking à contre-sens.

Monsieur FREY précise que les services municipaux procéderont à la mise en place des panneaux absents.

2) Budget des Ports

	BUDGET PREVISIONNEL 2025 Ports du Cap d'Agde en €
Compte de résultat	
Produits d'exploitation	10 000 677
Chiffre d'affaires	10 000 677
Autres produits	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-
Charges d'exploitation	9 573 253
Achats de marchandises et autres approvisionnements	1 224 644
Variation de stock	-
Autres achats et charges externes	2 560 864
Impôts et taxes	1 000 896
Salaires et traitements	2 461 991
Charges sociales	1 046 683
Dotations aux amortissements	117 409
Dotations aux provisions	80 000
Autres charges	1 080 766
RESULTAT D'EXPLOITATION	427 424
Produits financiers	23 316
Charges financières	194 400
RESULTAT FINANCIER	-171 084
RESULTAT COURANT	256 340
Produits exceptionnels	13 571
Charges exceptionnelles	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 571
RESULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	269 911
Participation des salariés	
Impôt sur les bénéfices	
RESULTAT NET	269 911

COMPTE DE RESULTAT 2024 - PORT

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023	Var €
Produits d'exploitation	10 175 089	11 027 884	-852 795
Chiffre d'affaires	9 840 355	10 114 341	-273 986
Autres produits	1 367	314 017	-312 650
Reprises sur provisions et transferts de charges	333 367	599 526	-266 159
Charges d'exploitation	9 741 208	10 638 238	-897 030
Achats de marchandises et autres approvisionnements	1 117 787	1 330 627	-212 840
Variation de stock	11 145	-44 741	55 886
Autres achats et charges externes	2 329 451	3 140 946	-811 495
Impôts et taxes	983 098	953 796	29 302
Salaires et traitements	2 677 579	2 635 221	42 358
Charges sociales	1 048 527	1 043 963	4 564
Dotations aux amortissements	120 599	119 306	1 293
Dotation aux provisions	495 366	281 002	214 364
Autres charges	957 656	1 178 118	-220 462
RESULTAT D'EXPLOITATION	433 881	389 646	44 235
Produits financiers	28 078	6 706	21 372
Charges financières	132 511	46 356	86 155
RESULTAT FINANCIER	-104 433	-39 650	-64 783
RESULTAT COURANT	329 448	349 996	-20 548
Produits exceptionnels	14 461	63 192	-48 731
Charges exceptionnelles	25 393	39 193	-13 800
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-10 932	23 999	-34 931
RESULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION	318 516	373 995	-55 479
Participation des salariés		6 419	-6 419
Impôt sur les bénéfices		41 335	-41 335
RESULTAT NET	318 516	326 241	-7 725

3) Point sur les travaux engagés



Les travaux sur le port du Cap d'Agde

Sodéal

 **PORTS**
du Cap d'Agde

Travaux d'entretien portuaire

En interne avec les équipes du port

- ✓ Réaménagement des allées sur les pontons de Mobydeck,
 - ✓ Changement de la passerelle au centre port pour le ponton d'accueil escales,
 - ✓ Mise en place de pente PMR passerelle (CN , J, W, X, Y, K),
 - ✓ Rajout de rack à vélos sur les parkings portuaires et création d'une plateforme vélo à Mobydeck,
-
- ✓ Renouvellement du platelage du ponton associations nautiques
 - ✓ Changement des bornes à eau du ponton P
 - ✓ Renouvellement de pieux (25) Port principal
 - ✓ Installations de nouveaux portillons avec clôture bassin 4 (pour plus de sécurité)
 - ✓ Déploiement de chariots de transports sur les bassins (20 installés)
 - ✓ Renouvellement de la balayeuse pour la propreté des quais



Travaux d'entretien

- ➔ Réfection de nez de quai (700 mètres sur l'Ile des Pêcheurs),
- ➔ Réfection du carrelage du quai de l'Ile des Pêcheurs,
- ➔ Embellissement du mobilier portuaires,
- ➔ Changement de 4 pompes et distributeur de la station carburant,
- ➔ Installation d'une caméra d'exploitation pour le ponton d'accueil centre port,
- ➔ Mise en place d'un radar de vitesse avec panneau pédagogique (gestion des flux)



Renouvellement du ponton R bassin Malfato

- Installation du nouveau ponton de 80 mètres avec augmentation de catégorie en 5 et 6 sur un côté, 16 nouvelles places.
- Renouvellement des pieux

Installation réalisée en avril 2024 en interne.



Rénovation du quai des pêcheurs à l'avant-port

- Rénovation des nez de quais
- Mise en place des occultants pour les containers
- Renovations des toiles pour les stands de vente (pris en charge par les pêcheurs)
- Rénovation de la grue de levage des filets



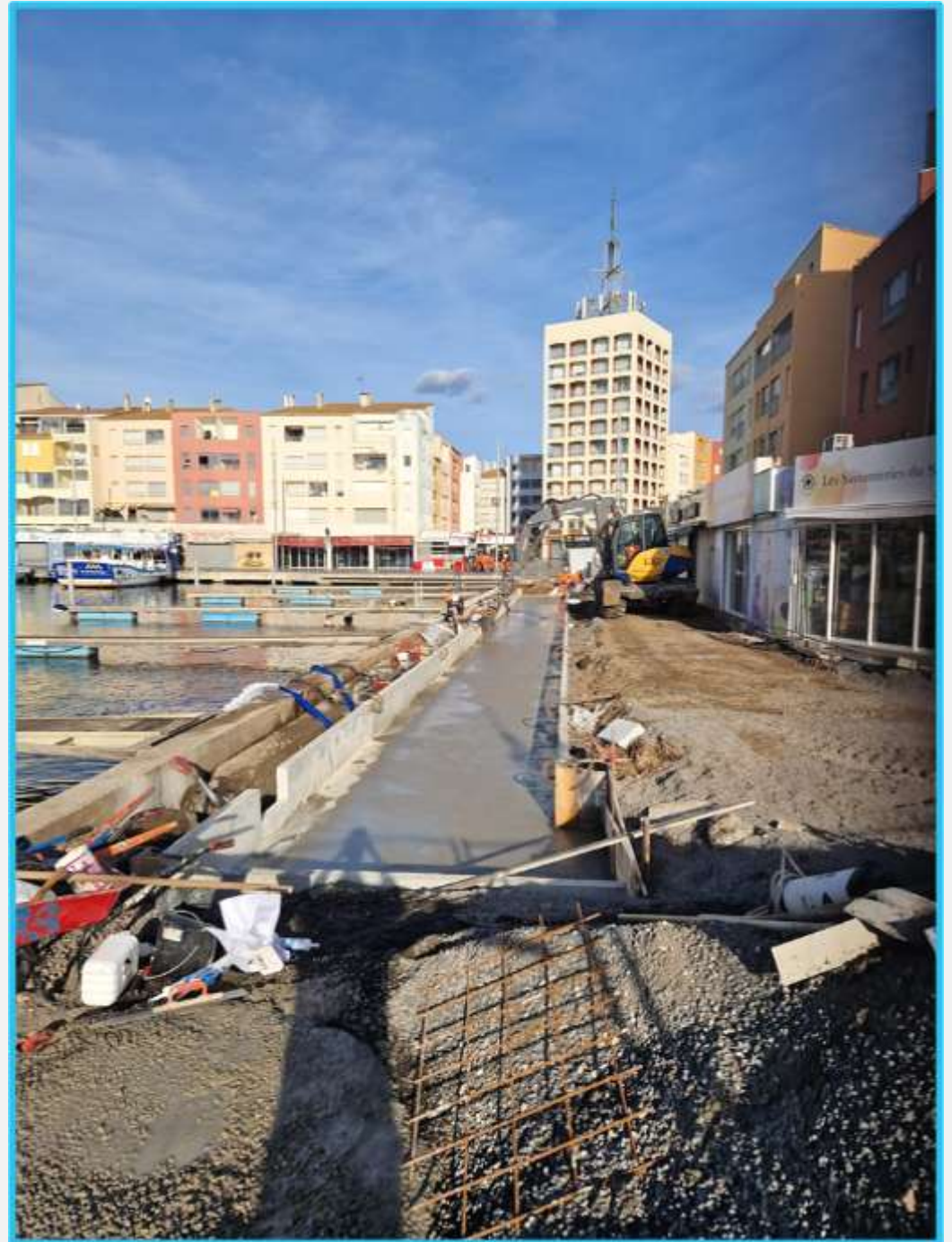
Chantier Quai Beaupré et Trinquette

novembre 2023 – avril 2024

- ✓ Travaux de démolition des revêtements existants
- ✓ Renouvellement des Réseaux Secs et Réseaux Eaux Potable
- ✓ Renouvellement de l'Eclairage Public
- ✓ Nouvelle bornes eau et électricité
- ✓ Nouveau revêtement sur les quais en dallage pierre Basalte avec renouvellement des poutres de Nez de quai.



Quai Beaupré





Quai de la Trinquette



Bornes connectées qualité Prémium

Livraison de la nouvelle grue de levage 60 tonnes

- ✓ Démontage de la grue 16 tonnes à partir du 5 novembre 2024
- ✓ Réception de la nouvelle grue le 06 novembre 2024
- ✓ Montage de la grue 60 tonnes jusqu'au 14 novembre 2024
- ✓ Test dynamique le 15 novembre et le 29 novembre 2024
- ✓ Mise en service pour prise en main et mise au point après les travaux de la ZT



Rénovation de l'estacade avant - port

- Nouveau revêtement
- Nouveau réseau électrique et eau
- Changement des poutres de quai
- Délimitations de la zone d'escale

octobre 2024



Avant



Après



Description des travaux de la Zone technique

Date de démarrage 18 novembre 2024 – fin des travaux début 2025



- Renforcer la zone de grutage devant la darse.
- Réhabilitation de gestion des eaux pluviales de la zone technique, curage préventif des décanteurs débourbeurs. Traiter les eaux de ruissèlement et diminuer les rejets pollués, par la réhabilitation des caniveaux. Amélioration du captage des eaux de carénages.
- Créer une zone de déconstruction habilitée (ICPE). Avec une double utilisation de cette zone pour des travaux spécifiques. Installation d'un débourbeur séparateur à hydrocarbures,
- Mise en place de 12 bornes connectées (électriques et eau) quai de la zone technique,



- Rénover les revêtements de surface et purger les zones affaissées, pour sécuriser les manutentions et calages,
- Optimisation des places de parking à l'entrée de la zone technique. Réfection du marquage au sol pour la circulation des engins et la sécurité des utilisateurs.
- Changement de la barrière d'entrée avec gestions des entrées



Rénovations des pieux et installations d'amarrage sous-marine

- Installation des ancrages ponton Ambonne
- Renouvellements de pieux (retubage) ponton D
- Renouvellements de pieux (retubage) ponton W
- Rénovation des pieux sur le ponton Y
- Remise en état des installations d'amarrage sous-marine (la Digue et multicoques)
- Réalisation novembre - décembre 2024



Gestion des déchets

Le Port du Cap d'Agde continue son engagement dans la démarche du tri-sélectif. À partir du mois de décembre, nous commencerons le déploiement du tri sur l'ensemble du port, avec la mise en place d'un nouveau véhicule de collecte ; d'abris et de containers spécifiques.

Pour les quais et les parkings portuaires, des nouveaux bacs de tri pour les emballages (jaune) seront mis en place. Le service nettoyage du port alternera le ramassage des ordures ménagères (gris) et celui des emballages (jaune).

- ✓ Renouvellement de 100 containers 600 litres
- ✓ Achat d'abri containers
- ✓ Nouveau camion benne pour le ramassage du tri-sélectif
- ✓ Achat de cendriers-écologique pour les répartir sur le linéaire des quais (matière recyclée)



FOCUCS sur Les Services

- **Renforcement de l'équipe des Bosc** de juin à septembre (mobile et fixe).
- **Renforcement de l'équipe nettoyage** des sanitaires et changement de la société de service
 - ✓ Passage des équipes sur 10 sanitaires du 01 mai au 30 septembre, 7 /7 j , 2 fois par jour à 3 personnes,
 - ✓ En juillet et août renfort des équipes sur le créneau de 16 h à 18h pour les 10 sanitaires.
 - **Amélioration de la satisfaction des plaisanciers sur la qualité de la propreté.**



Travaux et investissements prévisionnels 2025

- Changement d'une chaudière et cumulus sanitaire
- Déploiement de bornes connectées
- Reprise des réseaux
- Travaux Zone technique Phase 2 et 3
- Réfection de nez de quai 250 mètres
- Renouvellement de pieux
- Qualité et certification 



Renouvellement de pontons hiver-printemps 2025

- Renouvellement du nouveau ponton devant la capitainerie de Port Ambonne (56 mètres)
- Renouvellement du nouveau ponton D en Centre Port (146 mètres)
- Renouvellement du nouveau ponton Y au bassin 4 (178 mètres)



Total: 420 mètres de pontons renouvelés

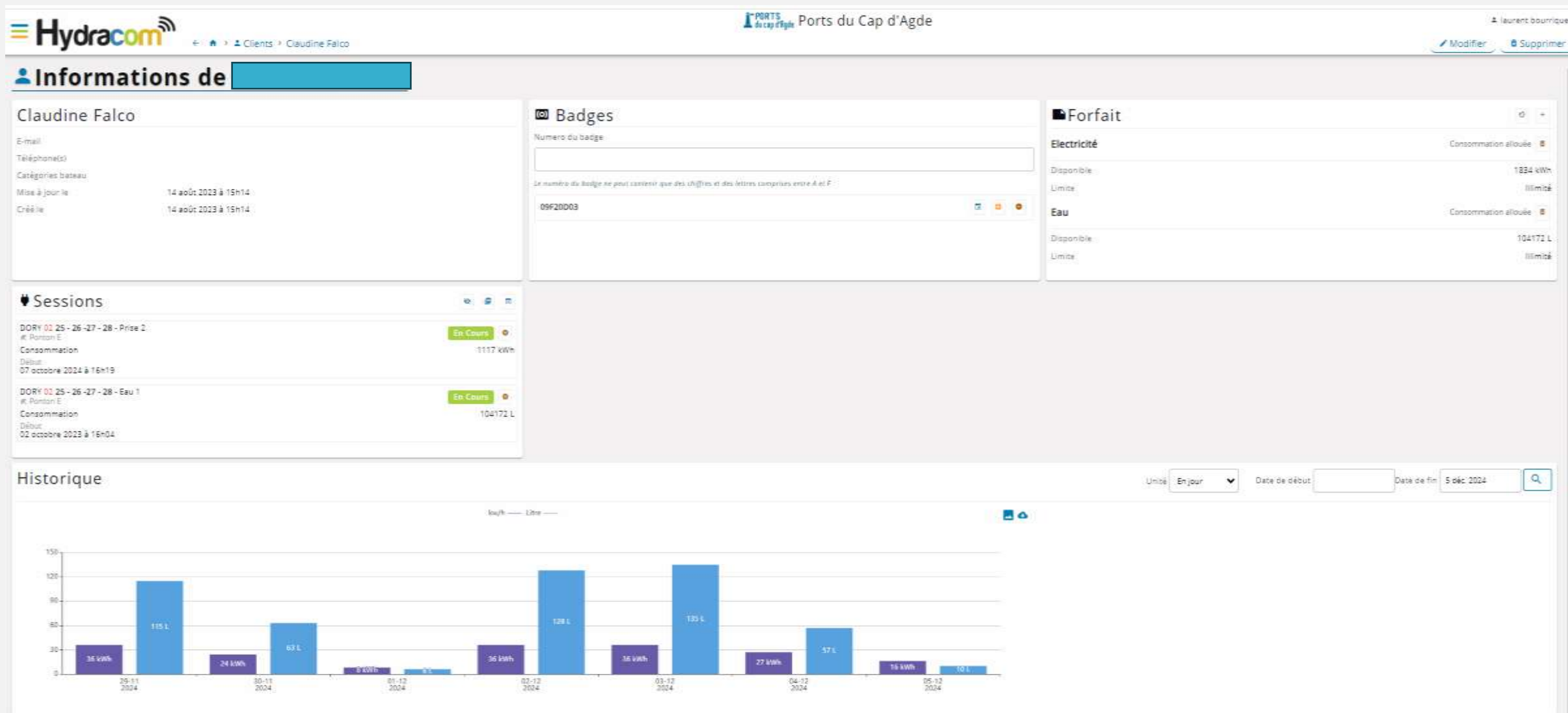
Port connecté

- Changement du système des points d'accès pour les pontons, sanitaires et parkings. Mise en place de nouveau lecteur carte RFID.
- Mise en place d'antennes Lora.
- Délivrance des cartes RFID aux plaisanciers.
- Mise en place des électrovannes et compteurs d'eau en tête de pontons.
- Déploiement du réseau fibre



Réalisation hiver 2024-2025

Nouveau système informatique de gestions des accès. Supervision à distance des accès et des flux.



STATION TRITON : Première station de nettoyage écologique au port du cap d'Agde



La solution TRITON est une solution de rinçage eau douce écologique par nettoyage haute pression :

- Qualité de l'eau : La station prélève l'eau directement dans le port et, grâce à son traitement innovant par osmose, produit une eau pure de qualité supérieure pour le rinçage des équipements nautiques et des bateaux.
- Consommation d'énergie : La station est équipée de 6 panneaux photovoltaïques qui permettent de réduire de 90% la consommation énergétique de l'installation.
- Autonomie : Grâce à son système de paiement automatisé, la station est utilisable en toute autonomie et disponible 24h/24.
- Traitement des rejets : Grâce au procédé de dilution(brevet en cours), l'impact environnemental est nul. Le taux de salinité des rejets est inférieur à 2% de celui de l'eau prélevée.

Ecologique et économique, qui répond aux problématiques d'eau et de sécheresse. Cette solution apporte confort et efficacité aux plaisanciers.

Nouveau site internet

- Plus interactif,
- Réservation en ligne,
- Plus d'infos pour le plaisancier,
- Destination touristique avec la valorisation des escales



UN DÉFI RELEVÉ, UNE VISION RÉALISÉE : CAP NAUTISME EST LANCE !

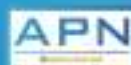
Grâce à l'**engagement collectif** et à une **vision commune**, nous avons transformé une **idée** en **réalité** en lançant **Cap Nautisme en 2024** : développer l'**expérience** nautique et renforcer l'**attractivité** du territoire !



UN PROJET COLLABORATIF



- Agglomération Hérault Méditerranée
- SODEAL
- Office de tourisme du Cap d'Agde Méditerranée
- Associations des professionnels nautiques (APN)
- Prestataires membres de "France Station Nautique"
- StationT, plateforme d'innovation touristique Sète - Cap d'Agde Méditerranée



4) Remunicipalisation des Ports du Cap d'Agde

5) Questions diverses

Sébastien FREY
Maire d'Agde
Président de la Communauté
d'Agglomération Hérault Méditerranée

Nos références : DGEME/LD/cm-405.2025
Dossier suivi par : Laurent DUBOIS
Ligne directe : 04.67.94.64.63
Fax : 04.67.94.64.69
Objet : Conseil portuaire

Agde, le 28 mai 2025

Mesdames, Messieurs,

En raison d'un cas de force majeure survenu le 27 mai dernier, il a été demandé et accepté à l'unanimité des présents lors de ce premier conseil, de le reporter à une date ultérieure.

Je vous propose donc, en votre qualité de membre de ce Conseil, de nous réunir :

Le mardi 3 juin 2025 à 11h00
A la Mairie d'Agde
Salle d'Embry
34300 Agde

L'ordre du jour reste ainsi arrêté :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Portuaire du 06 décembre 2024
- 2) Budget des ports
- 3) Point sur les travaux engagés
- 4) Remunicipalisation des Ports du Cap d'Agde
- 5) Questions diverses

Vous pouvez nous contacter, en cas de besoin, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ainsi que par courrier ou par mail à l'adresse indiquée ci- dessous.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.



Sébastien FREY

De : [Christian GUERDER](#)
A : direction.environnement@ville-agde.fr
Cc : contact@cdpca.fr; [Gerard Usnarski](#)
Objet : Fwd: Re: nouvelle invitation Conseil Portuaire
Date : samedi 31 mai 2025 08:27:16

Christian GUERDER

Le 30 mai 2025, à 19:35, Christian GUERDER <christianguerder@sfr.fr> a écrit:

Compte-tenu du délai trop court de convocation pour cette réunion et de l'absence de documents d'information sur les points évoqués (aucun détail sur le budget ou les modalités de transfert) je ne serai pas présent au prochain conseil portuaire.

Cordialement

Christian GUERDER

Le 28 mai 2025, à 15:04, cecile DAVID <cecile.marty@ville-agde.fr> a écrit:

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe une nouvelle invitation pour le prochain Conseil Portuaire qui se déroulera le mardi 3 juin à 11h00.

Bien cordialement

Cécile MARTY

Direction Gestion Environnementale

Et Maîtrise Energétique

Mairie d'Agde

Tel: 04.67.94.64.63

Mail: direction.environnement@ville-agde.fr

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer cet email que si nécessaire

De : [Evelyne Portier](#)
A : [previllod](#)
Cc : [cecile DAVID](#); christianguerder@sfr.fr; christianguerder@gmail.com; gerardusnarski@aol.com
Objet : Re: nouvelle invitation Conseil Portuaire
Date : vendredi 30 mai 2025 18:19:15

Madame,

Je reviens vers vous concernant la convocation relative à la réunion du Conseil Portuaire initialement prévue pour le 28 mai 2025, est reprogrammée pour le 03 juin 2025.

Bien que reportée pour un fait de cause majeure, le délai légal de 15 jours doit être appliqué conformément aux dispositions réglementaires, ce qui en l'espèce n'est pas respecté.

Je vous informe de mon indisponibilité pour cette réunion.

Bien à vous,

Evelyne PORTIER

Conseiller Portuaire représentant les plaisanciers.

Le ven. 30 mai 2025 à 14:29, previllod <previllod@free.fr> a écrit :

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de la convocation adressée en date du 28 mai 2025, relative à la réunion du Conseil Portuaire prévue le 3 juin 2025.

Je me permets de vous signaler que cette convocation ne respecte pas le délai légal de 15 jours prévu pour l'organisation régulière d'un Conseil Portuaire, tel que défini par les textes réglementaires en vigueur.

En conséquence, je suis au regret de vous informer de mon indisponibilité pour cette réunion et vous prie de bien vouloir alerter Monsieur le Maire que, si cette réunion devait se tenir malgré tout, elle serait entachée d'irrégularité, tant dans sa forme que dans les éventuelles décisions qui pourraient y être prises.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de la présente et reste à votre disposition pour toute régularisation ou reprogrammation conforme aux dispositions applicables.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Philippe Revilliod

Conseiller Portuaire représentant les plaisanciers

De : cecile DAVID <cecile.marty@ville-agde.fr>

Envoyé : mercredi 28 mai 2025 15:04

Objet : nouvelle invitation Conseil Portuaire

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe une nouvelle invitation pour le prochain Conseil Portuaire qui se déroulera le mardi 3 juin à 11h00.

Bien cordialement

Cécile MARTY
Direction Gestion Environnementale

Et Maîtrise Energétique
Mairie d'Agde
Tel: 04.67.94.64.63
Mail: direction.environnement@ville-agde.fr

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer cet email que si nécessaire

De : [JG Usnarski](#)
A : direction.environnement@ville-agde.fr; [Laurent.dubois](#)
Cc : [Evelyne.Portier](#); [bernardbellot](#); [Christian.Guerder](#); [Président apac](#); [Philippe.Revilliod](#)
Objet : Convocation CP du 3 Juin 2025
Date : samedi 31 mai 2025 10:22:13
Pièces jointes : [CP du 3 juin 2025.docx](#)

Monsieur Bonjour,

En raison du cas de force majeure survenu la 27 Mai dernier, jour légal de convocation du Conseil Portuaire, les Conseillers présents ont accepté, en votre présence, de reporter le prochain conseil à une date ultérieure entre le 10 et 13 juin 2025, délai légal suffisant permettant à chacun de pouvoir réaménager son agenda.

Vous nous proposez aujourd'hui de nous réunir le Mardi 3 Juin à 11h00.
Je vous avais indiqué clairement pourtant qu'à cette date, je ne serai probablement pas disponible.

Aussi, dans l'expectative d'une nouvelle date à définir en dehors du 3 Juin 2025, je vous serai gré de bien vouloir transmettre au Président de séance Mr Sébastien FREY maire d'AGDE, le courrier en pièce-jointe.

très cordialement



Joseph Gerard Usnarski
gerardusnarski@aol.com
Conseiller Portuaire titulaire